



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné la soussignée directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 7 novembre 2022 à 19 h 30 au 10 avenue Michaud.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFETS :

D'autoriser la marge de recul avant du garage projeté à 9,50 mètres au lieu de 12,0 mètres comme stipulé au règlement de zonage #216.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

215, chemin des Riverains
Saint-Marc-de-Figuery

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donnée à Saint-Marc-de-Figuery ce 28^e jour de septembre 2022.

Martine Lachaine
Directrice générale, greffière-trésorière